

Lexaaf Avocat

Votre cabinet dans votre poche : gérez vos consultations, votre agenda et vos revenus.

Lexaaf Avocat est réservé aux avocats partenaires inscrits au Barreau et validés par Lexaaf. Connectez-vous avec l'e-mail de votre compte avocat, puis pilotez votre activité depuis les quatre onglets de l'application.

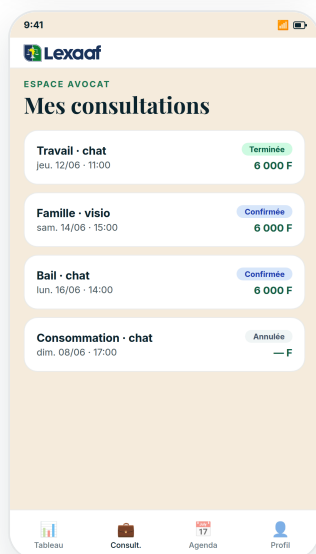
LES 4 ONGLETS, PAS À PAS



1 Votre tableau de bord

L'onglet **Tableau de bord** résume votre activité en un coup d'œil.

- › Suivez vos gains du mois et cumulés
- › Consultez votre note moyenne et vos créneaux libres
- › Visualisez vos prochaines consultations



2 Vos consultations

L'onglet **Consultations** liste tous vos rendez-vous.

- › Suivez le statut : confirmée, terminée, annulée...
- › Vérifiez vos honoraires par consultation



3 Vos disponibilités

L'onglet **Agenda** vous laisse maîtriser vos créneaux.

- › Choisissez un jour puis une heure pour ouvrir un créneau (15 min)
- › Supprimez un créneau encore libre
- › Vos clients ne réservent que sur vos créneaux ouverts



4 Votre profil public

L'onglet **Profil** est votre vitrine auprès des justiciables.

- › Ajoutez votre photo, votre bio, vos spécialités et langues
- › Enregistrez : c'est ce que voient les justiciables
- › Déconnexion et suppression de compte disponibles ici

Déontologie. Lexaaf respecte les règles de la profession : indépendance, secret professionnel et absence de partage d'honoraires. Vous restez seul maître de votre relation avec le client.

Devenir partenaire : golexaaf.com/avocats/rejoindre · contact@golexaaf.com

Édité par Certis Block SARL

